



COMPTE-RENDU **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille douze, le 16 février le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte Foy La Grande sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 28
Votants : 28
Date de convocation : 10 février 2012

David Ulmann, Président,

Mmes Escarmant, Grelaud, MM Dufour, Favereau, Maumont, Naudon, Parmentier, Régner, Reix, Vallon,
Vice-Présidents,

Mme Allégret, MM Boileau, Borderie, Chalard, Château, Mme Desrozier, MM Frechou, Garcia, Ginoux,
Gourgousse, Villemiane (suppléant de M. Lacaze), Laclotte, Lafage, Mmes Ribeyreix, Maury, Driot
(arrivée à 18h45 - Suppléante de M. Provain), M.Vérité, Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Allégret, Bazus, Bertin, Bouilhac, Mmes Bouriane, Dubreuil, MM Fritsch, Grenouilleau,
Mme Impériale, MM Lacaze, Piroux, Provain, Mme Van Melle.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

I - Installation d'un délégué titulaire et suppléant au Conseil Communautaire (12-17)

Monsieur Le Président indique aux membres du Conseil de Communauté que suite à la délibération du Conseil Municipal de Pineuilh, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Merlet.

Après appel à candidature et vote, Madame Ribeyreix Solange a été désignée en tant que titulaire à l'unanimité par le Conseil Municipal de la commune de Pineuilh.
Monsieur Gérard Jarnage a été désigné délégué suppléant.

Monsieur Le Président établit la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

- 1- Madame Bouriane Valérie
- 2- Monsieur Vérité Jacques
- 3- Monsieur Dufour Gérard
- 4- Monsieur Lafage Ghislain
- 5- Monsieur Château Lucien
- 6- Monsieur Ulmann David
- 7- Madame Grelaud Françoise
- 8- Monsieur Piroux Alain
- 9- Madame Allegret Maryse

- 10-Monsieur Bertin Christian
- 11-Monsieur Allegret Jean
- 12-Madame Maury Martine
- 13- Monsieur Bouilhac Christophe
- 14- Monsieur Chalard Jean-Pierre
- 15-Monsieur Garcia Luis Miguel
- 16-Madame Ribeyreix Solange
- 17-Monsieur Parmentier Alain
- 18- Monsieur Vallon Patrick
- 19-Monsieur Boileau Claude
- 20-Monsieur Laclotte Christian
- 21-Monsieur Regner Jean
- 22-Monsieur Reix Jacques
- 23-Monsieur Borderie Didier
- 24-Madame Desrozier Marie Hélène
- 25-Monsieur Frechou Eric
- 26-Monsieur Gourgousse René
- 27-Madame Dubreuil Gisèle
- 28-Madame Van Melle Anne
- 29- Monsieur Fritsch Laurent
- 30-Monsieur Lacaze Roger
- 31-Monsieur Naudon Jean-Pierre
- 32-Monsieur Bazus Alain
- 33-Monsieur Favereau André
- 34-Monsieur Grenouilleau Rolland
- 35-Mademoiselle Impériale Laurence
- 36-Madame Escarmant Marie-Thérèse
- 37-Monsieur Ginoux Gilles
- 38-Monsieur Maumont Michel
- 39-Monsieur Provain Robert

Délégués titulaires au Conseil Communautaire.

ET

- 1- Madame Bacaria Caroline
- 2- Monsieur Barrière Loïc
- 3- Monsieur Amiguet Patrick
- 4- Monsieur Boye Robert
- 5- Monsieur Delpech Jean-Luc
- 6- Madame Grare Marie-Josée
- 7- Monsieur Basset Jean-Michel
- 8- Monsieur Peruffo Patrick

9- Monsieur Gury Serge
10-Monsieur Rebeyrolle Jean-Jacques

11-Monsieur Demortier Jean-Michel
12-Monsieur Festal Patrick

13-Madame Benedetti Sylvie
14-Madame Deycard Françoise
15- Madame Ratié Sandrine
16- Monsieur Jarnage Gérard
17- Madame Roseau Marie-France
18- Monsieur Teyssandier Didier

19-Madame Buso Anne-Marie
20-Madame Château Sandrine
21-Monsieur Laborde Joël
22-Madame Philit Monique

23-Monsieur Guery Patrick
24-Monsieur Le Lay Jean-Claude

25-Moniseur Chaussier Hervé
26-Monsieur Margontier Sébastien

27-Monsieur Hospital Patrick
28-Monsieur Lafage Frédéric
29- Madame François Myrtal
30- Monsieur Lesseigne Jean
31- Monsieur Villemiane Philippe

32-Monsieur Bernède Jean-Marc
33-Madame Bertoumesque Martine

34-Madame Charrut Christiane
35-Monsieur François Michel

36-Madame Basque Christiane
37-Madame Driot Catherine
38-Madame Guionie Christelle
39-Monsieur Pasquet Christian

Délégués suppléants au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Approuve la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

II - Règlement intérieur des marchés à procédure adaptée (MAPA) (12-18)

Monsieur Le Président précise au Conseil de Communauté que la réglementation en matière de marchés publics a fait l'objet de nombreuses modifications au cours de l'année 2011. Ces dernières concernent notamment les marchés à procédure adaptée et le seuil de dispense de procédure ainsi que le seuil des procédures formalisées.

Aussi, il convient de modifier le règlement intérieur des MAPA de la Communauté de Communes.

De même, le montant des délégations accordées au bureau doit être actualisé en fonction de ces nouveaux seuils.

Monsieur le Président précise également qu'afin d'assurer la pérennité du règlement ainsi mis en place, il est important de prévoir que toutes modifications ultérieures des seuils seront applicables de fait. Ainsi les nouveaux seuils se substitueront aux précédents sans formalités particulières.

De même, dans un souci de souplesse des procédures, il est créé une commission des achats dans les conditions précisées au règlement ci-joint.

Enfin, afin d'assurer une plus grande réactivité dans les procédures, Monsieur Le Président indique qu'il convient d'étendre la délégation qui lui est accordée pour les marchés de services homogènes et de travaux jusqu'à 25 000 € HT contre 20 000 € aujourd'hui.

Sur proposition unanime du Bureau, Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation du règlement intérieur des marchés à procédure adaptée de la Communauté de Communes du Pays Foyen,

- Approuve le contenu modifié dudit règlement joint à la présente délibération,

- Approuve l'actualisation des délégations accordées au bureau en fonction des nouveaux seuils (à savoir 25 000 € HT et 200 000 € HT),

- Approuve la création d'une commission des achats conformément aux précisions du règlement intérieur,

- Mandate le Président pour mener à bien l'application dudit règlement,

- Donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de services homogènes et de travaux d'un montant inférieur à 25 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

III - Prestations de l'Office de Tourisme (12-19)

Monsieur Maumont, en qualité de Président du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et de Vice-Président délégué au Tourisme et à l'économie, donne lecture des différentes prestations de l'Office de Tourisme ainsi que les tarifs.

Il indique que lesdites prestations ont reçu un avis favorable dudit Conseil d'exploitation.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les prestations de l'Office de Tourisme ainsi présentées,

- Approuve la tarification desdites prestations,

- Indique que la tarification desdites prestations sera reconsidérée en 2013.

IV - Axes de travail - Office de Tourisme (12-20)

Monsieur Maumont, en qualité de Président du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et de Vice-Président délégué au Tourisme et à l'économie, présente les différents axes de travail autour de l'Office de Tourisme du Pays Foyen pour les années 2012, 2013 et 2014.

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen précise en complément desdits axes de travail que l'obtention du label « communes touristiques » à l'échelle du territoire demeure une priorité et sollicite l'agrément auprès du ministère compétent dès cette année.

Monsieur Le Président indique que cette démarche de labellisation doit être collaborée avec l'ensemble des communes membres.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve les axes de travail ainsi présentés,
- Sollicite l'agrément auprès du ministère compétent pour l'obtention du label « communes touristiques »,
- Habilité Monsieur Le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération,
- Notifie la présente délibération aux 15 communes membres.

V - Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA) (12-21)

Monsieur Naudon, Vice-Président délégué à l'Environnement, précise qu'une plateforme de l'information géographique mutualisée en Aquitaine (PIGMA) a été créée par le GIP ATGERI qui permet de mutualiser l'ensemble des données numériques des collectivités et autres partenaires publics.

Monsieur Le Vice-Président indique que de nombreuses couches (bâtis, voirie, adresses et photographies aériennes de l'IGN) sont d'ores et déjà disponibles.

Il souligne que cette adhésion permettra d'éviter les doublons dans le cadre de l'élaboration du SIG communautaire,

Monsieur Le Vice-Président précise que le coût de l'adhésion est de 600€ et constituera un préalable indispensable à la création d'un SIG en Pays Foyen (en partenariat avec le SIAEPA de Sainte Foy La Grande).

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la mutualisation des données géographiques dans le cadre de PIGMA,
- Habilité Monsieur Le Président à signer la convention d'adhésion.
- Notifie la présente délibération à ATGERI

VI - Rendu de l'Etude technique concernant le déménagement des ALSH communautaires (Diablotins-ASG) (12-22)

Monsieur le Président présente les conclusions de l'étude technique menée par les services communautaires pour le déménagement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le site de l'ancien réfectoire de Pineuilh.

Il précise que le coût d'aménagement desdits locaux est estimé à 28 300 € HT + Option de 15 000 € HT.

Monsieur le Président souligne qu'au regard des dépenses engagées à ce jour par la Communauté de Communes du Pays Foyen concernant la location d'un bâtiment hébergeant les ALSH et les frais de transport, ledit aménagement sera amorti très rapidement.

Détail des frais engagés en 2011 :

- ✓ Navette des enfants vers les cantines sur l'année 2011 : 3840 € TTC, 4660 € TTC en 2010.
- ✓ Location des murs à l'association Agalliao : 6600 € TTC.
- ✓ Frais de cantine : augmentation de 19.49 % entre 2010 et 2011 à la charge de la CDC du Pays Foyen.

Monsieur le Président sollicite l'accord du Conseil de Communauté pour mener à bien les travaux d'aménagement de l'ancien réfectoire de Pineuilh.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Conditionne ledit déménagement par la mise à disposition à titre gracieux par la Commune de Pineuilh de l'ancien réfectoire scolaire et de l'ensemble des salles et autres espaces nécessaires au développement des activités du CLSH Am Stram Gram et du CLSH les Diablotins,
- Conditionne ledit déménagement des ALSH par la mise à disposition à titre gracieux du réfectoire scolaire afin que les enfants fréquentant les ALSH puissent prendre leur repas sur place,
- Sollicite une participation de l'Etat au titre de la DETR afin d'aménager lesdits locaux au titre de la mutualisation des services,
- Sollicite auprès des communes membres une mutualisation des agents en charge de la restauration (cuisiniers/auxiliaires) nécessaires au bon fonctionnement des centres de loisirs,
- Propose de mutualiser l'achat de denrées (marché public commun) et de stockage avec la commune de Pineuilh dans le cadre d'un programme annuel d'acquisition de fournitures et d'alimentation,
- Propose suite au déménagement desdits centres de loisirs la fusion des ALSH les Diablotins et ASG dans les meilleurs délais,
- Propose de constituer un comité de pilotage avec les partenaires CAF, MSA, Jeunesse et Sports (etc...) afin d'étudier toutes les conditions liées à ladite fusion et d'arrêter un rétro planning,
- Habilite le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération : signature de conventions de moyens avec les communes membres (bâtiments, matériel, mutualisation du personnel, etc).
- Notifie la présente délibération à l'ensemble des communes membres.

VII - Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et Commerce (OCMAC) (12-23)

Monsieur Maumont, Vice-Président délégué au Tourisme et à l'économie, précise que dans le cadre de l'opération OCMAC menée par le Pays du Libournais, la Communauté de Communes du Pays Foyen pourrait prendre en charge le coût résiduel que supporte les Entreprises (bilan conseil).

Le coût estimatif s'élève à 2000 €.

Monsieur Le Président sollicite l'accord du Conseil de Communauté.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la prise en charge du coût résiduel par la Communauté de Communes du Pays Foyen à hauteur d'environ 2000 €,
- Habilité Monsieur Le Président à engager les démarches nécessaires à la présente délibération,
- Notifie la présente délibération au Pays du Libournais.

VIII - Etude relative à la compétence scolaire à l'échelle des 15 communes membres de la Communauté de Communes du Pays Foyen (12-24)

Monsieur Le Président, indique que les élus communautaires ont arrêté le 15 décembre 2011 un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) relatif au PLUI.

La consolidation et le renforcement des pôles relais que sont Eynesse, Les Lèves et Thoumeyragues, Saint André et Appelles La Roquille et Margueron constituent un axe fort dudit PADD.

Dans ces conditions, la question de la scolarité et du maintien des écoles se révèle déterminante.

En outre, la Communauté de Communes s'est saisie de la question des déplacements et de la mobilité et par incidence des transports scolaires.

Monsieur Le Président indique que la Communauté de Communes intervient déjà sur ladite problématique de la scolarité à travers les périscolaires primaires et maternels.

Monsieur Le Président souligne la nécessaire recherche de mixité sociale au sein des différentes écoles du territoire pour répondre à l'ensemble de ces enjeux. Monsieur Le Président propose de procéder à une étude relative à la compétence scolaire.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le lancement de l'étude relative à la compétence scolaire.
- Sollicite une participation de l'Etat au titre de DETR,
- Notifie la présente délibération à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Foyen ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Gironde.
- S'exprimera à nouveau une fois les conclusions de l'étude rendue.

IX - Sollicitation DETR relative à l'étude de faisabilité concernant l'aménagement du secteur Priola (12-25)



Monsieur Le Président rappelle que par délibération du 18 janvier 2012, le Conseil de Communauté a approuvé la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement du secteur Priola.

Monsieur Le Président demande l'accord du Conseil de Communauté pour solliciter une participation de l'Etat au titre de la DETR.

Sur proposition unanime du Bureau, Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la sollicitation de la DETR au titre de l'étude d'aménagement du secteur Priola,
- Habilité Le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la présente délibération,
- Notifie la présente délibération aux services de l'Etat.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 1^{er} mars 2012



David Ulmann
Président